



6 avril 2020 | Numéro 27

MOT DU PDG

Les priorités de la semaine

Afin de commencer la semaine du bon pied, je tiens à vous partager les grandes priorités hebdomadaires puisqu'elles vous interpellent toutes et tous d'une manière ou d'une autre.

Tout d'abord, notre premier objectif est d'améliorer la protection des clientèles vulnérables résidant dans des milieux d'hébergement de longue durée, que ce soit en CHSLD, en RI-RTF ou en RPA. C'est pourquoi, nous ouvrirons des sites non traditionnels qui accueilleront les personnes atteintes de la COVID-19 ou nécessitant un isolement préventif. Bien évidemment, ces personnes seront réparties en zones distinctes communément appelées zone chaude (cas confirmés) et zone tiède (cas en investigation). Nous vous transmettrons sous peu de plus amples détails.

Notre seconde priorité de la semaine s'inscrit dans la nécessité d'affronter prochainement le haut de la courbe de contamination qui apportera assurément une pression supplémentaire sur nos soins et services. Pour ce faire, vous serez interpellés pour contribuer à l'augmentation du nombre d'heures travaillées dans l'ensemble de l'organisation. À cet effet, il vous sera par exemple proposé de reporter volontairement des banques de vacances et de congés.

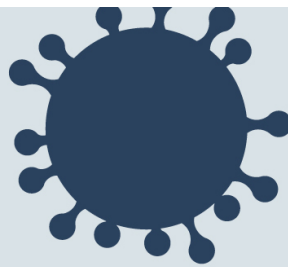
Finalement, nous effectuerons des ajustements à l'organisation du travail pour mieux répartir certaines ressources et équipes et ainsi combler les besoins de milieux jugés critiques, notamment en CHSLD et dans certaines unités en milieu hospitalier.

Nous vivons une situation exceptionnelle qui demande une mobilisation et des mesures tout aussi exceptionnelles. Nous sommes conscients que la pression est forte. Nous comprenons aussi très bien que vous soyez parfois déchirés entre votre sens du devoir et votre professionnalisme et la crainte d'attraper la COVID-19 ou de la propager.

Nous sommes sensibles à cela et faisons tout ce qui est en notre possible pour assurer votre sécurité et faciliter votre prestation professionnelle. À cet effet, nous accueillons favorablement la nouvelle directive ministérielle qui prescrit dorénavant le port du masque de procédure pour toute personne ayant à prodiguer des soins à moins de deux mètres d'un usager. Une amélioration de l'approvisionnement nous permet pour le moment de procéder ainsi, mais nous invite tout de même à la plus grande prudence. Nous devons maintenir notre vigilance et éviter à tout prix le gaspillage. Aussi, je vous annonce que dès cette semaine, nous vous offrirons la possibilité de bénéficier d'un hébergement de proximité. Les conditions requises vous seront transmises sous peu.

Sylvain Lemieux
Président-directeur général





PORTRAIT EN CHIFFRE

Au Québec

En date d'aujourd'hui, 8 580 cas de COVID-19 ont été confirmés au Québec, dont 3 977 à Montréal et 580 dans l'Est de Montréal. Pour un portrait détaillé de la situation dans l'Est (territoire, groupe d'âge, sexe), veuillez consulter le document de la Santé publique de Montréal sur [l'intranet](#) et sur [l'Extranet](#), section *COVID-19 > Informations pour le personnel > Communications officielles > Sommaire épidémiologique — portrait de la situation dans l'Est*.

Pour plus de détails sur la situation au Québec, consultez les données à jour et validées, sur le site Web de [l'Institut national de santé publique du Québec \(INSPQ\)](#).

Dans notre CIUSSS

Désormais, afin de vous tenir informés de l'évolution de la situation au CIUSSS, nous vous indiquerons le nombre de personnes testées positives à la COVID-19 dans les différents milieux de soins et de vie.

Au 6 avril	Dépistés	Résultats positifs	Résultats négatifs
Nombre d'employés	1 240	121	821

Au 5 avril	Milieux de soins de courte durée	Milieux de vie de longue durée	Santé mentale (courte durée et longue durée)
Nombre d'usagers positifs à la COVID-19	77	16	11

Nous vous informons qu'en date d'aujourd'hui, au CHSLD Jean-Hubert-Biermans, deux résidents ont été confirmés positifs à la COVID-19.

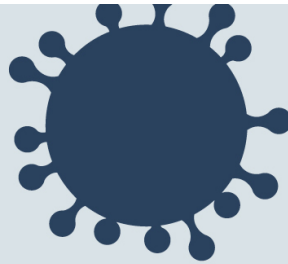
INFORMATION DU CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL

Fiche technique : équipement de protection individuelle (EPI) requis

Une nouvelle fiche technique intitulée *Balises : Équipement de protection individuelle (EPI) requis* est maintenant disponible. Basée sur les recommandations de l'INSPQ, cette fiche présente les mesures exceptionnelles à considérer pour l'utilisation des équipements de protection individuelle durant cette pandémie, autant en milieu hospitalier qu'en milieux d'hébergement, de soins palliatifs et du domicile. Les deux versions de cette fiche sont



Coronavirus Topo COVID-19



Pour le personnel du CIUSSS

accessibles sur [l'intranet](#) et sur [l'Extranet](#), section COVID-19 > Prévention des infections > Mesures et Précautions > *Équipement de protection individuelle (EPI) avec masque N-95.*

Rappel : hameçonnage en lien avec la COVID-19

En cette période de pandémie, certaines organisations ou personnes malveillantes en profitent pour s'adonner à des activités frauduleuses. En effet, il y a présentement une recrudescence de courriels d'hameçonnage. Nous vous demandons de rester vigilants et de n'ouvrir aucune pièce jointe avec une extension suspecte. Par ailleurs, le Service informatique du CIUSSS ne vous demandera jamais de lui fournir de l'information confidentielle ni votre mot de passe.

Aussi, voici quelques bonnes pratiques à respecter :

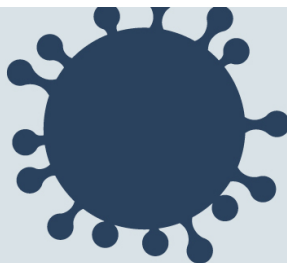
- à domicile, appliquez les correctifs de sécurité sur votre poste de travail, ceux proposés par les manufacturiers de logiciel (Microsoft, Adobe, etc.);
- validez l'identité des personnes au téléphone, surtout si celles-ci mentionnent qu'elles travaillent pour le Service informatique et qu'elles veulent vous faire installer des programmes sur votre poste de travail;
- validez le contenu des courriels (expéditeur, liens Internet, fichiers, orthographe). Dans le doute, ne faites pas les actions demandées dans le courriel;
- demandez le numéro de requête à la personne qui veut intervenir sur votre poste de travail et assurez-vous qu'il concorde réellement avec une requête ouverte à votre nom;
- contactez rapidement le Service des ressources informationnelles à l'aide de la requête informatique « Octopus » si vous avez :
 - cliqué sur un lien Internet inconnu;
 - constaté qu'il y a un virus sur votre poste de travail;
 - donné votre mot de passe à une personne ou inscrit celui-ci sur un site Internet frauduleux.

SOURCES D'INFORMATION

- **Topos** sur l'intranet ou de l'extérieur du CIUSSS via [Extranet](#), sous l'onglet : [CIUSSS > COVID-19 > TOPO quotidien](#)
- **Foire aux questions** sur l'intranet ou de l'extérieur du CIUSSS via [Extranet](#), sous l'onglet : [CIUSSS > COVID-19 > Vous avez des questions ?](#)
- **Ligne COVID-19 du personnel** (interrogations et dépistage) : 514 251-4072 (7 h à 20 h, 7 jours sur 7)
- **Ligne COVID-19 des gestionnaires** : 514 251-4044 (7 h à 20 h, 7 jours sur 7)
- **Ligne psychosociale au personnel** : 514 251-4935 (7 h à 17 h, lundi au vendredi).



Coronavirus Topo COVID-19



Pour le personnel du CIUSSS

- **PAE** : 1 800 361-2433. Consulter la section sur l'intranet ou de l'extérieur du CIUSSS via [Extranet](#), sous l'onglet : [COVID-19 > Votre PAE, accessible en tout temps](#)
- **Journal interne Le Fil** : [lefil.ca](#)
- **Site Web du MSSS | Directives cliniques aux professionnels** : [MSSS > Professionnels > COVID-19](#)
- **Site Web général du MSSS** : [quebec.ca/coronavirus](#)
- **Ligne COVID-19 pour la population** : 1 877 644-4545

Pour accéder à l'intranet/Extranet depuis votre domicile :

Allez à extranetcemtl.com | Nom d'utilisateur : CIUSSS | Mot de passe : cemtl



**Les agents de sécurité
sont aussi vos anges gardiens.**

Respectez-les, observez les consignes.

